

Le territoire de la régie

- Limites de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala
- Limites de la nouvelle Régie d'Eau Potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala
- Secteur alimenté par les stations de Fontbonne et de la Roucarié
- Secteur d'alimentation de Pampelonne
- Secteur d'alimentation de Mirandol Bourgnounac

En pratique

Le règlement de vos factures est à effectuer au Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala et non aux services du Trésor :

Pour ce règlement, différentes modalités s'offrent à vous :

- le paiement en espèces,
- le paiement par prélèvement automatique à échéance,
- le paiement mensualisé,
- le paiement par TIP,
- le paiement par chèque, par courrier ou dans nos locaux,
- le paiement par carte bleue dans nos locaux,
- le paiement par carte bleue sur Internet www.poledeseaux.fr

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

La Parole à Guillaume CHOISY, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

« L'alimentation en eau potable de qualité est une exigence prioritaire et, pour une totale sécurité sanitaire, quantité et qualité de l'eau ne peuvent être dissociées. »



dans un contexte d'adaptation au changement climatique, des objectifs de reconquête du bon état des eaux dans tout le bassin.

En maintenant son soutien des collectivités locales dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, l'Agence concrétise les projets de préservation des milieux aquatiques, de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Accompagner la création de la nouvelle usine de la Roucarié est au cœur des missions de l'agence de l'Eau Adour Garonne et constitue l'aboutissement de plusieurs années de réflexion pour l'alimentation en eau du Carmausin en permettant de distribuer une eau de qualité en quantité.

Le maintien de cours d'eau vivants, riches en biodiversité, passe aussi par la vigilance concernant la quantité de la ressource. Sur un territoire fortement marqué par la ruralité, l'Agence de l'Eau encourage une gestion solidaire. Le 11° Programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne poursuit,

Régie d'Eau potable
Carmausin-Ségala



ÉDITO

Chères abonnées, chers abonnés,

Les murs de notre future usine sortent enfin de terre et nous pouvons déjà deviner son emprise et ses volumes. Ce sont 145 pieux d'une profondeur entre 7 et 17 m qui ont été forés dans le rocher durant l'été pour arrimer solidement le bâtiment au sol. Voir se concrétiser au fil des jours ce projet à la fois si attendu et tellement important pour notre territoire nous permet déjà d'anticiper les futures opérations prévues et qui seront réalisées dès 2020. Elles auront essentiellement pour objectif la réorganisation de la distribution des secteurs géographiques, aujourd'hui alimentés par l'usine de Fontbonne, notamment CARMAUX, ROSIERES, SAINTE GEMME et CANITROT.

Ces opérations ont naturellement déjà été entièrement provisionnées financièrement de même que celles qui vont consister à sécuriser et moderniser les sites déportés concernés par la production et la distribution. Les dix millions d'euros investis ne donneront donc pas lieu à une augmentation du prix du mètre cube d'eau. A ce sujet, les tarifs pratiqués restent inférieurs ou quasiment identiques à ceux des structures équivalentes qui se trouvent à proximité.

J'espère que le second numéro de ce journal axé principalement sur les étapes de traitement de l'eau brute vous permettra de vous familiariser un peu plus avec les techniques de traitements des eaux. Les deux prochains numéros traiteront de cette même thématique.

Je profite de cette période pour vous souhaiter au nom du conseil d'administration et du personnel, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Denis Marty,
Président de la Régie d'Eau Potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala.

A votre service

La Régie d'Eau Potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala, c'est une équipe de

24 personnes à votre écoute 24h/24 & 7j/7

formées **à vous répondre** et **à agir sur le terrain.**

Tél : 05 63 76 20 70



Sommaire

- ZOOM TECHNIQUE DU TRAITEMENT DE L'EAU BRUTEP.2&3
- POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX.....P.2&3
- LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE P.4
- LA PAROLE À GUILLAUME CHOISY.....P.4

Maîtrise d'ouvrage

POLE DES EAUX
Régie d'Eau Potable
Carmausin-Ségala

Régie d'Eau Potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala
12, rue André Ampère - 81400 Carmaux
Téléphone : 05 63 76 20 70
Télécopie : 05 63 76 57 71
E-mail : regie.eau@poledeseaux.fr

Carmausin Ségala

Maîtrise d'œuvre

egis

ENTECH
Ingénieurs-Conseils
sur aménagement - environnement

LA ROUCARIE L'USINE
Un territoire. Une eau.

Les partenaires financiers

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
LE DEPARTEMENT

TARN

Services instructeurs

ars
Agence Régionale de Santé Occitanie

PRÉFET DU TARN

Groupement constructeurs

suez

Touja

WAROUBE
ALUMINIUMS

EIFFAGE
ROUTE

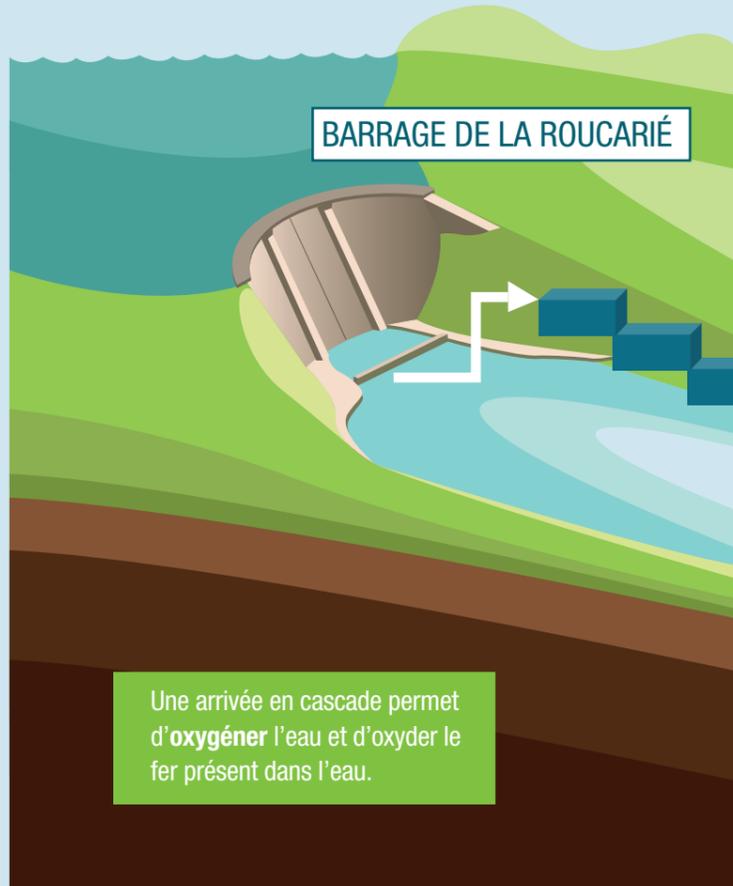
JACO
CONSTRUCTION

« Journal du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala » - Décembre 2019 - Directeur de la publication : Denis Marty - Conception et réalisation : Campardou Communication - Crédits photos : Aerial Drone Système, Bruno Jacq Architecte, Egis - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Notre zoom technique l'étape de traitement de l'eau brute

Petit rappel

La nouvelle usine sera capable de produire 540 m³/h d'eau potable, à partir des eaux du lac de la Roucarié, captées en profondeur. L'eau présente une qualité relativement constante tout au long de l'année malgré des variations de température importantes. Le procédé de traitement qui sera mis en place permettra d'obtenir une eau parfaitement limpide et débarrassée de tout pesticide.



- ✓ CO₂
- ✓ LAIT DE CHAUX
- ✓ COAGULANT

Pour faciliter la **décantation** des particules, le pH de l'eau est stabilisé par l'injection de dioxyde de carbone et de lait de chaux.

L'injection de coagulant permet l'agglomération des particules et de la matière organique dissoute. Le **PULSATUBE** est un ouvrage qui assure la **décantation** des particules agglomérées. Celles-ci sont évacuées vers la bêche eaux sales et la filière de traitement des terres de décantations.

PULSATUBE
Décantation

L'injection de permanganate de potassium assure l'oxydation du manganèse présent naturellement dans l'eau et l'injection de Charbon Actif en Poudre permet l'**adsorption des micropolluants et notamment des pesticides** (adsorption = fixation des particules de micropolluants sur les grains de charbon actif en poudre).

- ✓ PERMANGANATE DE POTASSIUM
- ✓ LAIT DE CHAUX
- ✓ CHARBON ACTIF EN POUDRE

PULSAZUR
Décantation

Le procédé de traitement peut être décomposé en 3 niveaux

- > Les **traitements de l'eau brute** du barrage
- > La **filtration de l'eau et le traitement des terres de décantations**
- > La **désinfection, le stockage et la mise en distribution** de l'eau potable

Nous en présentons dans ce bulletin la première étape.

Les ouvrages qui sont positionnés en série (les uns après les autres ci-dessous) sont dimensionnés pour assurer chacun, un traitement complet. Ainsi, l'efficacité permanente du traitement est garantie même en cas d'arrêt d'un ouvrage pour les opérations de maintenance.

Traitement des terres de décantations

Notre point sur l'avancement des travaux

Les bâches de stockages bétonnées

La déconstruction de l'ancienne usine d'eau potable (usine 1958) a été réalisée de novembre 2018 à janvier 2019, le démarrage effectif des travaux de construction de la nouvelle usine a quant à lui, été autorisé en avril 2019. À ce jour, les voiles du premier niveau sont réalisés, ils correspondent aux bâches de stockage (bâche de contact, bâche des eaux sales, bâche d'eau traitée). Le radier* général a été coulé sur 145 pieux de 7 à 17 mètres de profondeur.

* : plancher



Frise Le phasage des travaux

